

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-10/2023**

Date de convocation : 3 mars 2023

Date d'affichage : 3 mars 2023

Objet : Soutien humanitaire suite au séisme survenue en Syrie et en Turquie

L'an deux mil vingt-trois et le sept mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Frédéric BERNE - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Jérôme GUILLOUD.

Absents : Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS

Procuration : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Audrey MORGANTINI à Ghislaine BARTHELON, Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et e L. 1115-1 ;
Considérant que les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité, socle de notre République, guident les actions quotidiennes de notre collectivité ;

Considérant que le devoir de notre commune est d'assurer l'aide, le secours et la protection des populations à hauteur de ses compétences et moyens ;

Considérant que la situation en Syrie et en Turquie nécessite un soutien humanitaire de notre commune ;

Face à la tragédie humaine causée par le séisme dévastateur en Turquie et en Syrie, le Conseil Municipal exprime toute sa solidarité envers les populations touchées. En lien avec l'Association des Maires de la Drôme (AMF 26), le Maire propose d'apporter une aide financière pour venir en aide aux très nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

Aussi, en complémentarité de l'aide internationale qui relève de la compétence de l'Etat, il est proposé d'accorder une subvention de 250 € à l'AMF 26. En lien avec l'Association des Maires de France les sommes récoltées seront versées à l'ONG nationale ACTED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'AMF 26 pour une action de solidarité aux sinistrés de Turquie et Syrie

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 8 mars 2023

**Le Maire
Pierre COLOMB**

